



Syndicats CGT des Cheminots du HAVRE

119 cours de la république 76600 Le Havre

Courriel : [chemcgtlehavre@wanadoo.fr](mailto:chemcgtlehavre@wanadoo.fr)

Blog : <http://cgtcheminotsh76.hautetfort.com/>

Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03

# **Cheminots, on vous ment !**

## **Nous sommes tous concernés !**

*Le Gouvernement a dévoilé son projet de loi sur la prochaine réforme des retraites. Les dés sont jetés. Aucune de nos propositions n'ont été prises en compte et nos conditions sociales sont de nouveau clairement attaquées ! Pourtant les Cheminots, comme plus de 68% des Français, rejettent ces mesures régressives. Aussi, une nouvelle action interprofessionnelle unitaire s'impose pour la défense de nos systèmes de retraite par répartition ! Dans l'unité, les organisations syndicales ont décidé d'appeler les salariés du public et du privé à une grande journée d'action le 24 juin 2010.*

### **Les cheminots concernés, car citoyens !**

L'avenir des retraites est avant tout un choix de société. Le patronat, depuis 1945 et la généralisation du droit à la retraite, attaque inlassablement l'âge de départ en retraite, sous couvert d'allongement de la durée de vie. Pour la CGT, c'est une conception antisociale des progrès de civilisation, surtout quand on sait que l'âge moyen d'espérance de vie en bonne santé est de 63 ans !

**Pour le Gouvernement et le patronat, la retraite doit redevenir l'antichambre de la mort, alors que, pour la CGT, elle doit être une nouvelle étape de la vie.**

Reculer l'âge de départ en retraite, alors que le chômage atteint plus de 4 millions de personnes, c'est priver d'emplois des millions de jeunes. Bel avenir pour nos enfants !

Dans le même temps, des milliers de salariés sont « sortis » des entreprises à 58 ans et 9 mois.

Reculer l'âge de la retraite, c'est abaisser le niveau des pensions et appauvrir les retraités.

L'orientation qui guide le Gouvernement et le patronat, dans cette mission de démolition sociale depuis 1993, 1995, 2003 et 2007, c'est d'attaquer le système de retraite fondé sur la base de la solidarité et permettre aux marchés et à la spéculation, d'engranger des milliards d'euros, en mettant en place la retraite systématique par capitalisation (fonds de pension).

Choix suicidaires pour les salariés ! Rappelez-vous de ce qui est arrivé aux retraités américains (scandales d'ENRON et de WORLCOM).

### **Il n'y a pas assez d'argent pour financer les retraites ? FAUX !!!**

Le Gouvernement, surfant sur la peur et le catastrophisme, martèle à grand coup de communication que l'on ne peut pas faire autrement que de demander des sacrifices aux salariés et retraités.

Pourtant, le financement du système est tout à fait possible et l'on pourrait même trouver des ressources pour améliorer celui-ci dès maintenant.

Ainsi, on nous parle d'un besoin de 2,5 milliards € par an d'ici 2050, alors qu'en même temps, le Gouvernement fait 5 Milliards de cadeaux fiscaux chaque année au Patronat et aux grands actionnaires du CAC 40 (+ 110 Milliards € de bénéfices).

Si, comme les salaires, les stock-options, bonus, intéressement ou participation, contribuaient au financement des retraites, ce serait un apport de 9 à 10 milliards d'euros (cf. Cour des Comptes).

Pour la CGT, il faut une autre répartition des richesses, une autre politique de l'emploi et des salaires. En créant 1 million d'emplois et en augmentant les salaires de 1,6%, on dégagerait 5 Milliards d'euros pour les retraites. Nous sommes bien face à un choix de Civilisation !

### **Le régime spécial de la SNCF ne sera pas épargné !**

Si, pour les cheminots SNCF contractuels (PS25) qui sont au Régime Général, l'attaque sur leur retraite ne fait aucun doute, pour les cheminots au cadre permanent couverts par le Régime Spécial, le Gouvernement et la Direction SNCF tentent d'expliquer que ces derniers ne seraient pas concernés.

Ce procédé est malhonnête et a déjà été utilisé lors de la réforme FILLON en 2003. Il vise à démobiliser les cheminots et à opposer les salariés du privé à ceux du public. Rappelons-nous de notre isolement en 2007 !

Le « Temps Réel » paru avant la journée d'action du 27 mai dernier, relayé par les médias, est un « copier-coller » de celui de 2003, et contribue à cette démarche mensongère.

Ainsi, l'article 12 du décret sur le règlement des retraites du Régime Spécial, suite à la réforme de 2007, a instauré l'alignement sur le régime de la Fonction Publique, notamment l'allongement automatique de la durée de cotisation.

## Si la mobilisation n'était pas à la hauteur...

Article 13 du document d'orientation sur la réforme des retraites: « principe d'équité avec des mesures destinées à augmenter la durée d'activité qui s'appliqueront à l'ensemble des salariés, public comme privé. »

En partant des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), la CGT a fait plusieurs simulations. Si la réforme était appliquée à partir de 2016 à la SNCF, pour percevoir la même retraite qu'à 55 ans \*(conditions en vigueur avant la réforme de 2007), vous devriez faire :

- Agents nés en 1961: 3 années ½ de plus, soit 58 ans et 6 mois
- Agents nés en 1965: 5 années de plus, soit 60 ans
- Agents nés en 1969: 6 années ¼ de plus, soit 61 ans et 3 mois
- Agents nés en 1973: 7 années ½ de plus soit 62 ans et 6 mois

De fait, l'âge pivot annulant l'effet de la décote passerait progressivement à 60,5 ans (55,5 ans pour les ADC).

Le gouvernement et la direction ne sont pas sereins. Ils ont choisi le passage en force en profitant de la période estivale pour faire passer cette réforme de régression sociale, appuyée par le MEDEF.

Les 23 mars et 27 mai ont été des mobilisations importantes et de sérieux avertissements au Gouvernement. Il est pourtant rester sourd et minimise les centaines de milliers de manifestants.

Il y a donc urgence à élever le rapport de force. L'heure n'est plus à « en garder sous la semelle », mais à l'action, à la lutte. La peur doit changer de camp !

La journée de mobilisation du 24 juin, et les initiatives revendicatives de l'été, nécessitent l'engagement de chacune et chacun.

## Ensemble, exigeons :

- Le droit à la retraite à 55 ans (50 ans pour les agents de conduite)
- Le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de salaire
- L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisation
- La suppression du principe de la décote
- Le retour à la péréquation des pensions sur les salaires

**Le Syndicat CGT des Cheminots du Havre appellent, dans l'unité la plus large, l'ensemble des Cheminots (y compris ceux mis à disposition des filiales) et les Salariés du public et du privé, à s'inscrire dans la journée d'action du 24 juin 2010, pour préserver et améliorer le système de retraite en France et les Régimes Spéciaux.**

# JEUDI 24 JUIN 2010

## Assemblée Générale à 9h, salle Rémy Duponchel (Départ 10h15 en cortège du parking de la Gare avec l'EDF/GDF)

### MODALITES DE GREVE

**Préavis National: du mercredi 23 juin à partir de 20H00 jusqu'au vendredi 25 juin 2010 à 8h00.**

- ✓ **ADC et ASCT** : 24h00 à la 1<sup>ère</sup> prise de service dans le cadre du préavis.
- ✓ **AGENTS 3X8** : une période de travail à la 1<sup>ère</sup> prise de service.
- ✓ **AGENTS DE JOURNEE** : une période de travail.
- ✓ **ASTREINTE** : 24h00 dans le cadre du préavis.

**\*Rappel** : Depuis la loi sur le service minimum, les agents de conduite TB Voyageurs, les agents d'accompagnement des trains (ASCT) et les agents travaillant dans les postes d'aiguillage doivent faire connaître à leur service, leur intention, au plus tard 48 heures avant leur première prise de service, au moyen d'une déclaration individuelle d'intention (DII). **Nous invitons l'ensemble des Cheminots à faire leur Déclaration Individuelle d'Intention (D2I). C'est gage d'un mouvement déjà réussi ! C'est aussi un gage pour eux de ne pas être réutilisé pour remplacer un gréviste.**

Le Havre, le 16 juin 2010